

AKTUELL

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

Peu priorisée

María Elorza Saralegui

L'association La voix des survivant(e)s critique le manque d'engagement politique contre les violences fondées sur le genre. En cause : ses propositions ne figurent toujours pas à l'ordre du jour de la commission de la Justice.

Plus d'un an après le succès de sa pétition réclamant de nouvelles mesures pour lutter contre les violences fondées sur le genre, La voix des survivant(e)s attend toujours. La pétition de l'association avait recueilli plus de 5.000 signatures, et le débat public avait donc eu lieu à la Chambre des députés en juillet 2025. En tout, l'association avait présenté un ensemble de 57 propositions, portant notamment sur la prévention et l'amélioration de la législation en vigueur (woxx 1844, « Geschlechtsspezifische Gewalt: Null Toleranz »). « On nous avait alors promis que le gouvernement et la Chambre allaient s'engager davantage, et que nos propositions seraient analysées dans les différentes commissions parlementaires », détaille Marie-Laure Rolland, la vice-présidente de l'association, dans un entretien avec le woxx.

Pourtant, depuis ce débat public, les député-es n'ont échangé qu'une seule fois au sujet de ces propositions, lors d'une commission de l'Égalité des genres, le 13 avril. « Nos propositions ne figurent toujours pas à l'ordre du jour de la commission de la Justice, alors que 47 sont des mesures judiciaires », critique Marie-Laure Rolland. Face au manque d'un « débat intégral » dans les commissions, ce lundi 7 septembre, l'association a envoyé une lettre à la présidente de la commission des Pétitions, Francine Closener, afin de relancer sa réclamation.

Car, pour l'association, le suivi est essentiel. Plusieurs mesures ont été prises ces derniers mois, dont la mise en place d'une commission indépendante sur les violences à l'égard des enfants, et la réforme sur le sursis qui prévoit que, dans des cas d'infractions particulièrement graves, comme un viol, le sursis doit dorénavant être justifié explicitement. De plus, depuis le 1er mai de cette année, le Centre national pour victimes de violences assure un premier accompagnement 24 heures sur 24. « C'est certes une bonne avancée », juge Marie-Laure Rolland. Le centre a été contacté par plus de 770 victimes de violences, a indiqué la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, YuriKo Backes (DP), dans une réponse à une question parlementaire de la députée socialiste Claire Delcourt cette semaine. Or, la

demande est en hausse, et les victimes doivent attendre environ une semaine pour une entrevue avec un-e psychologue ou pour une consultation juridique. La ministre rejette toutefois l'option de renforcer les effectifs du centre pour l'instant, arguant dans sa réponse à la députée qu'il est « trop tôt » pour réaliser une évaluation.

Garder la lutte parmi les priorités politiques

« Des améliorations sont encore nécessaires au niveau des moyens humains, mais aussi au niveau de la sensibilisation des acteurs chargés des dossiers et des formations, qui ne sont ni continues ni obligatoires pour les professionnels qui interviennent dans le cadre des violences de genre », indique Marie-Laure Rolland. La vice-présidente insiste sur le fait que les victimes, en particulier les enfants, ne sont pas suffisamment protégées. Tous les huit jours, un viol sur mineur est déclaré au parquet. Cependant, « ce qui prime est la présomption d'innocence de l'auteur. Nous demandons un principe de protection immédiate de l'enfant », fustige-t-elle.

Face à des procédures jugées « trop longues », La voix des survivant(e)s revendique également des réformes du système judiciaire, y compris la création d'un tribunal spécialisé en matière de violences de genre, tel qu'il en existe déjà dans d'autres pays, comme l'Espagne. « La ministre de la Justice nous a expliqué qu'on aurait besoin d'une réforme constitutionnelle pour instaurer un tel tribunal et a rejeté l'idée », déplore Marie-Laure Rolland. « Si une telle réforme s'avérait trop compliquée, on aimerait discuter d'autres options qui pourraient être mises en place dans un premier temps, comme une chambre spécialisée au sein des tribunaux, telle que celles déjà en vigueur en France. »

L'association se montre « prête à une rencontre » et espère recevoir une invitation de la part de la commission de la Justice pour « un véritable échange ». « La responsabilité de mettre la pression sur le gouvernement retombe aussi sur les députés », pointe encore Marie-Laure Rolland.

SHORT NEWS

« Il faut assurer l'effectivité de la directive »

(mes) – L'Initiative pour un devoir de vigilance et la Commission consultative des droits humains (CCDH) ont présenté dix recommandations afin d'assurer « l'effectivité » de la transposition de la directive européenne sur le devoir de vigilance. Actuellement, les victimes de violations de droits humains ou environnementaux survenues au long des chaînes d'activités des entreprises se heurtent encore à des obstacles majeurs, notamment pour pouvoir saisir en litige une société mère siégeant en Europe. La directive européenne adoptée en juin 2024 devait y remédier, mais « une transposition minimaliste de la directive ne suffira pas », ont dénoncé les organisations ce mercredi. Selon une analyse juridique menée par l'étude d'avocat-es Moyse & Associates, « le cadre législatif national actuel demeure insuffisant pour garantir un régime de responsabilité civile ». Dès lors, « il faut donc prendre au sérieux le risque d'une transposition dépourvue d'effets en l'absence d'adaptations du cadre législatif national », avertissent les acteurs. Afin de protéger au mieux les victimes, « le gouvernement devra renforcer les moyens d'action des associations, lever les barrières financières et garantir des délais de prescription et de conservation des preuves suffisamment longs », a dit la présidente de la CCDH Noémie Sadler. « Tant que ces conditions ne sont pas réunies, l'accès effectif à la justice reste théorique », fustige-t-elle encore. Le gouvernement luxembourgeois devra transposer la directive avant le 26 juillet 2028. Après avoir été édulcorée dans le cadre du paquet Omnibus I, la directive ne s'applique plus qu'à des entreprises de plus de 5.000 salarié-es et réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 1,5 milliard d'euros (woxx 1876). Au Luxembourg, seules 28 entreprises seront ainsi affectées.

Klima-Aktion zur „Rentrée“ am Sonntag

(mes) – Das Klimakollektiv (Kliko) ist wieder aktiv: Nach einer rund einjährigen Pause rufen die Aktivist*innen zusammen mit „Move“, der Jugendorganisation des Mouvement écologique, zu einer satirischen Aktion auf. Pünktlich zur „Rentrée politique“ organisieren die beiden Gruppen am Sonntag dem 13. September „eine Art Tafelrunde“, um auf die Folgen der Klimakrise in Luxemburg aufmerksam zu machen und über Lösungen zu debattieren. Neben der breiten Öffentlichkeit seien auch Politiker*innen mit eingeladen: „Im Sinne der Tradition von Becketts ‚Waiting for Godot‘, wird auf sie gewartet, doch sie tauchen nicht auf“, so das Kliko in einer Pressemitteilung, in der das Kollektiv an die jüngsten Hitzewellen erinnert. Der vergangene Sommer war der wärmste überhaupt seit Messbeginn im Jahr 1947 in Luxemburg. Die Folgen waren unter anderem Wasserknappheit und Ernteausfälle (woxx 1900). Laut dem EU-Klimaschutzdienst Copernicus lagen globale Temperaturen im August 1,65 Grad über dem vorindustriellen Niveau, was ihn zum bisherigen weltweit jemals verzeichneten heißesten Monat macht. Das im Pariser Abkommen eingefasste 1,5 Grad-Ziel lasse sich nicht mehr einhalten, warnte ein Bericht des UN-Umweltprogramms. Mit der Tafelrunde wolle man zeigen, „wie die Klimapolitik in den Ferien auf dem Eis liegt und wie wenig allgemein für die Zukunft gemacht wird“. Die Aktion „Mir müsse just nach waarden“ beginnt am Sonntag um 14 Uhr vor dem Parlament in der Hauptstadt.

PISA 2025 : pas seulement interdire le smartphone

(ylb) – Les résultats de PISA 2025, publiés le 8 septembre 2026, confirment un recul des compétences au Luxembourg, qui suit la même tendance que les autres pays de l'OCDE. En lecture, le pays chute de 470 points (2018) à 443 points, soit un retard de plus d'une année scolaire. Depuis 2015, la part des lecteur-rices en difficulté a augmenté de 13 points. Le ministre Claude Meisch pointe l'usage excessif du smartphone et des réseaux sociaux et propose notamment une interdiction générale du smartphone dans les classes inférieures du secondaire. L'asbl Freed um Liesen salue cette démarche, mais estime qu'elle ne suffira pas. La lecture attentive s'acquiert avant tout par la pratique régulière, la curiosité et le plaisir de lire. Or, selon Luc Weis (Script), les erreurs d'inattention en lecture ont doublé : les textes sont survolés plutôt que lus. Une interdiction ne règle pas ce problème. Freed um Liesen rappelle aussi l'enjeu d'égalité des chances : les enfants à qui l'on fait la lecture à la maison réussissent bien mieux. Laisser cette mission au seul milieu familial creuserait les écarts. S'ajoute la réalité luxembourgeoise : 78 % des élèves testé-es parlent à la maison une autre langue que celle de l'épreuve. La promotion de la lecture se doit ainsi d'être une responsabilité collective prenant en compte les familles, les écoles, les bibliothèques, ou encore les médias et les associations. Un plan d'action national pour la lecture a justement été annoncé par le gouvernement. S'il va dans la bonne direction, l'essentiel sera de le déployer réellement à l'échelle de toute la société.